

LES PERMANENCES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les permanences permettent au public d'être informé et d'échanger avec les commissaires enquêteurs et de déposer ses observations et propositions.

Lieux	Adresse	Dates et horaires des permanences
Sur le Département des Alpes de Haute-Provence (04)		
Mairie de Castellane	Place Marcel-Sauvaire 04120 Castellane	Lundi 5 juin de 14h30 à 17h Mercredi 14 juin de 14h30 à 17h Mercredi 21 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 9h à 12h
Mairie de Riez	Allée Louis-Gardiol 04500 Riez	Jeudi 1 ^{er} juin de 14h à 17h30 Mercredi 7 juin de 14h à 17h30 Mercredi 14 juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-André-les-Alpes	1 place Charles-Bron 04170 Saint-André-les-Alpes	Mercredi 14 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 14h à 17h
Mairie de Valensole	Place Frédéric-Mistral 04210 Valensole	Mercredi 7 juin de 9h à 12h Mercredi 14 juin de 15h à 17h
Maison du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie	Jeudi 1 ^{er} juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 14h à 17h
Sur le Département du Var (83)		
Mairie d'Aups	Pl. Frédéric Mistral 83630 Aups	Vendredi 2 juin de 13h30 à 16h30 Jeudi 8 juin de 9h00 à 12h00 Mardi 13 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 13h30 à 16h30
Mairie de Comps-sur-Artuby	2 place de la République 83840 Comps-sur-Artuby	Lundi 5 juin de 10h30 à 12h30 Mercredi 21 juin de 14h30 à 16h30
Mairie de Régusse	Cours Alexandre-Gariel 83630 Régusse	Mardi 6 juin de 9h à 12h Mercredi 21 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier	22 rue de l'Hôtel-de-Ville 83560 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 9h à 12h



#Verdon2039

UN NOUVEAU
PROJET POUR
LE TERRITOIRE

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON
SE CONSTRUIT AVEC VOUS !

ENQUÊTE PUBLIQUE

DONNEZ VOTRE AVIS

SUR LE RENOUVELLEMENT
DE LA CHARTE DU PARC

DU JEUDI
1^{ER} JUIN AU
VENDREDI
30 JUIN 2023



COMMENT DÉPOSER MON AVIS ?

Toutes les infos sur :
revisioncharteverdon.maregionsud.fr
www.parcduverdon.fr
(Rubrique Parc - Charte#Verdon2039)

LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON



Le Parc va se doter d'un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039. Cette Charte est la feuille de route du Parc car elle définit les grands objectifs et les actions clés qui seront menées pendant cette période. Un moment essentiel pour le territoire du Verdon puisque c'est sur sa base que l'État décidera du renouvellement de son classement en « Parc naturel régional ».

La Charte d'un Parc naturel régional a une durée limitée et doit être actualisée pour permettre le renouvellement du label. L'élaboration de la 3^e Charte du Verdon a débuté en 2018, elle a été élaborée dans la concertation la plus large possible avec l'ensemble des acteurs associatifs, professionnels et institutionnels du territoire. Ce projet ambitieux pour notre territoire ne peut se réaliser que s'il est partagé par le plus grand nombre et notamment par les habitants des 59 communes comprises dans le périmètre de révision et des deux villes portes du Parc (Digne-les-Bains et Draguignan).

LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE ENTRE PRÉSERVATION DES PATRIMOINES ET DÉVELOPPEMENT



Le bilan de la précédente Charte, l'état des lieux actuel du territoire, ainsi que la concertation ont mis en avant la nécessaire prise en compte des effets déjà très sensibles du changement climatique sur notre habitat, sur nos pratiques agricoles et touristiques et sur nos ressources naturelles (forêt, eau...). Sont également ressorties les questions d'érosion de la biodiversité, de qualité d'eau et de sécheresse, d'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels. Les problématiques d'accès au logement ou au foncier, de mobilité, de maintien des services et des commerces de proximité, ou d'accès à la

culture ont aussi été au cœur des débats. Tous les participants se sont accordés sur les évolutions des comportements sociétaux qui nous impactent.

Face à ces constats forts, les élus et les partenaires ont proposé des objectifs volontaristes pour :

- faire face collectivement aux bouleversements climatiques et sociétaux
- gérer de manière concertée nos « biens communs » (eau, biodiversité, forêts, paysages et savoir-faire)
- viser un développement équilibré du territoire

TOUS CONCERNÉS



Chacun, de près ou de loin, est concerné par l'action du Parc naturel régional du Verdon et peut s'impliquer dans la mise en œuvre concrète de la Charte : élus, habitants, acteurs économiques et associatifs, scientifiques...

La Loi prévoit une phase d'enquête publique pour permettre à tout un chacun de s'informer et de s'exprimer sur le nouveau projet de Charte du Parc naturel régional du Verdon.

C'est pourquoi vous êtes invités à donner votre avis du **jeudi 1^{er} juin au vendredi 30 juin 2023**.

Votre avis est essentiel, une mobilisation massive montrera que nous voulons continuer à préserver cette qualité de vie que nous connaissons dans nos communes.

Cette nouvelle Charte sera ensuite proposée pour validation aux communes, aux intercommunalités, aux départements 04 et 83 et à la Région en 2024.

JE DONNE MON AVIS !



Comment puis-je m'exprimer et donner mon avis sur le projet de Charte du Parc ?

Plusieurs modes sont possibles du **01/06 au 30/06** :

- je me rends dans une des mairies des 59 communes du périmètre d'étude, des deux villes portes ou à la Maison du Parc, qui dispose d'un dossier complet et d'un registre où je peux consigner mes observations et propositions par écrit,
- je participe à l'une des 24 permanences (dates et horaires au dos), pour échanger avec le commissaire enquêteur et déposer mes observations et propositions,
- je vais sur le registre en ligne accessible 24h/24 pendant l'enquête : <https://revisioncharteverdon.maregionsud.fr>
- j'envoie un mail à l'adresse suivante : charteverdon@registredemat.fr
- Enfin, je peux directement envoyer mes observations par courrier adressé à : Mme la Présidente de la Commission d'enquête Publique, Parc naturel régional du Verdon, Maison du Parc, Domaine de Valx, 04360 Moustiers-Sainte-Marie

LES LIEUX D'ENQUÊTE

Les mairies des 59 communes du périmètre d'étude :

Aiguines, Allemagne-en-Provence, Allons, Angles, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Blieux, Brenon, Brunet, Castellane, Châteaueux, Comps-sur-Artuby, Demandolx, Esparron-de-Verdon, Estoublon, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Martre, Lambrousse, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Esclapon, La Verdière, Le Bourguet, Les Salles-sur-Verdon, Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puimoisson, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Senez, Sillans-la-Cascade, Soleilhas, Tourtour, Trigance, Valensole, Vêrignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon

Et celles des 2 villes portes :

Digne-les-Bains
Draguignan

Et à la maison du Parc
à Moustiers-Sainte-Marie